REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2026-293

OBJET : Autorisation temporaire d'utilisation de canon effaroucheur par les agents des services techniques de la commune des Monts d'Aunay, à la tombée de la nuit des 16,17 et 19 novembre 2026

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles 1334-31 et suivants ;

Considérant les désagréments et les dégâts provoqués par la présence d'étourneaux nichant dans les arbres à divers endroits d'Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay ;

Considérant la demande présentée par **M. Adrien ANNAERT**, responsable adjoint des services techniques de la commune des Monts d'Aunay, concernant l'utilisation d'un canon effaroucheur les 16,17 et 19 novembre 2026 à la tombée de la nuit (aux alentours de 17h45) ;

ARRÊTE

Article 1 – Les services techniques de la commune des Monts Aunay sont autorisés à utiliser un canon effaroucheur afin de faire fuir les étourneaux à la tombée de la nuit des lundi 16, mardi 17 et jeudi 19 novembre 2026.

Article 2 – L'éclairage public aux abords de la place de l'Hôtel de Ville, de la rue de Caen et de la rue de Courvaudon sera exceptionnellement éteint du lundi 16 au soir au jeudi 19 novembre 2026 au soir inclus (armoires n°02, 04, 98 couvrant un secteur très large).



Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Adrien ANNAERT,
- Le syndicat départemental d'énergies du Calvados (SDEC),
- Le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le Chef du centre de secours des Monts d'Aunay.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 09 novembre 2026

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

